



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation : 29/11/2022

Date d'affichage : 29/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Pascal CAILLY, Gilbert BAUDER, Florence COSSARD, Dominique CATEL, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Priscille CLEMENT, Alain DEHAIS

Etaient Absents : Claude PETITEVILLE a donné pouvoir à Pascal LEGOIS
Ronald SAHUT a donné pouvoir à Pascal CAILLY
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Alain NOEL a donné pouvoir à Gilbert BAUDER
Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET

Secrétaire de séance : Martine BUISSON

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	14
Pouvoirs	5
Votants	19

OBJET :

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
VOIRIE-RESEAUX DIVERS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les accords-cadres à bons de commande de Maîtrise d'Oeuvre et de Travaux, relatifs aux travaux de voiries et réseaux divers de la commune ont pris fin.

Il convient dans un premier temps de renouveler l'accord-cadre Maîtrise d'œuvre, pour ce faire Monsieur le Maire précise qu'un appel d'offre a été lancé le jeudi 13 octobre 2022, en procédure adaptée, en application du Code de la Commande Publique. La date de remise des offres était fixée au 7 novembre 2022 à 12h00. Cinq entreprises ont répondu.

Après présentation du Rapport d'Analyse des Offres et compte tenu des éléments exposés, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise VD3 Concept comme, étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

CLASSEMENT FINAL					
N° Plis	OFFRE	Critère Technique 70 %	Critère Prix 30 %	TOTAL SUR 100	N° Classement
1	BOVARY INGENIERIE	55	27,76	82,76	2
2	EUCLYD – EUROTOP	30	26,49	56,49	5
3	ECR ENVIRONNEMENT	47	25,97	72,97	3
4	ARTEMIS	35	26,60	61,60	4
5	V3D CONCEPT	67	30	97	1

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- De retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise V3D Concept, dont le siège est domicilié au : 60 Rue Thiers à Dieppe, 76200,
- Cet accord-cadre est valable 12 mois et est reconductible 3 fois.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce marché.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : **19 DEC. 2022**

Affiché le :

Notifié le : **20 DEC. 2022**

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.